

**Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine,**

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-125
à D337-138-1 relatifs au Brevet des métiers d'art,

et les articles L 335-5 et L 335-6 relatifs à la validation des
acquis de l'expérience

Vu l'arrêté du 3 février 2014 portant création de la spécialité
« ébéniste » du brevet des métiers d'art et fixant ses
modalités de délivrance,

ARRETE

Direction des
Examens et concours

- DEC 3 -

ARTICLE 1^{er} :

Le jury de délibération de la spécialité « ébéniste » du brevet des métiers d'art, pour la session d'octobre 2018, est constitué comme suit :

Président(e) :

François DREYDEMY - Inspecteur de l'Education Nationale

Vice-président(e) :

Jean SOUVERBIELLE - professionnel Pyrénées-Atlantiques Pau - artisan ébéniste

Membre(s) de l'enseignement :

Alain GUERINEAUD - enseignant en ébénisterie - LP Gabriel Haure-Place Coarraze

Céline CHARPENTIER - enseignante en mathématiques et sciences physiques - LP Gabriel Haure-Place Coarraze

Stéphanie ROUSSET - enseignante en dessin d'art appliqué aux métiers - LP Gabriel Haure-Place Coarraze

Membre(s) de la profession :

Jean-Emmanuel LANUX - professionnel Pyrénées-Atlantiques Pau - restaurateur de meubles

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le **24 SEP. 2018**

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours
Pour Le Directeur des Examens et Concours et p.a.
Le Chef de bureau
Jean-Claude MANDEMENT

